



## **MOTION**

### **du CCE et des Organisations Syndicales CFDT-CFTC-CGC-CGT-SNFORT-SNJ-SUD**

Les élu-e-s du CCE viennent de prendre connaissance de la déclaration du PDG de Radio France sur les conséquences qu'il tire de la loi sur l'audiovisuel public du 5 mars 2009 pour notre entreprise et ses personnels.

Les PDG de Radio France, de RFI et de l'INA ont décidé de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire de l'AESPA (Association des Employeurs du Service Public de l'Audiovisuel) début avril, afin de procéder à la dissolution de l'Association au prétexte de la non adhésion de France Télévision SA, nouvelle entité de la télévision publique. Il en résulterait la mise en cause de tous les accords et conventions collectives, des avenants et des annexes.

Rien n'oblige à cette dissolution hâtive.

En conséquence les élu-e-s du CCE et les Organisations Syndicales de Radio France demandent l'arrêt de ce processus, et demandent en tout état de cause au Conseil d'Administration de Radio France de conserver les actuelles Conventions Collectives et accords d'entreprise, afin de garantir aux salarié-e-s de Radio France les dispositions qu'ils contiennent.

Il est en effet inacceptable d'ajouter à l'inquiétude des personnels, concernant le financement futur de l'audiovisuel public, des menaces supplémentaires concernant leurs statuts.

Les élu-e-s du CCE et l'ensemble des Organisations Syndicales de Radio France (CFDT-CFTC-CGC-CGT-SNFORT-SNJ-SUD) refusent la casse des Conventions Collectives et le démantèlement du service public de l'audiovisuel.

Ils appellent toutes et tous les salarié-e-s à se mobiliser et à participer massivement :

- à l'Assemblée Générale demain mercredi 18 mars à 12 h 30 dans le hall A, 1<sup>er</sup> étage de la Maison de Radio France,

- à la grève et aux manifestations du jeudi 19 mars.

**Voté à l'unanimité  
des élu-e-s présent-e-s**